



**NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES**  
**« INSCRIPTIONS ACCUEILS DE LOISIRS : ÉTÉ 2019 »**

Madame, Monsieur,

Les inscriptions pour les Accueils de Loisirs des vacances d'été 2019 se dérouleront à partir du :

**Jeudi 16 mai 2019 à 8h30 pour les familles résidant sur Soissons.**

Chaque famille pourra se rendre auprès du service organisateur de l'accueil souhaité. Les documents sollicités devront être fournis lors des inscriptions pour que votre demande soit étudiée. Les fiches d'inscription de ces périodes seront disponibles à partir du vendredi 19 avril 2019.

Des demandes d'inscription en ligne pourront être saisies depuis votre Espace Familles (à compter du 16 mai à 8h30). Elles seront validées après traitement de la demande, dans la limite des places disponibles, si votre dossier est à jour et que vos factures précédentes sont soldées.

**Pour les familles des communes extérieures, les inscriptions se dérouleront à partir du vendredi 17 mai 2019, sur chaque site ou via le formulaire d'inscription en ligne accessible sur l'Espace Familles, dans la limite des places disponibles.**

Les horaires et le fonctionnement de chaque Accueil de Loisirs sont les suivants :

- Accueil de Loisirs du Centre Social de Presles  
9h00 - 11h30 / 13h30 - 17h00 : à partir de 4 ans  
Sans restauration ni accueil supplémentaire.
  
- Accueil de Loisirs du Centre Social de Chevreux (site de l'école « Tour de Ville »)  
9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00 : à partir de 4 ans  
Sans restauration ni accueil supplémentaire.

- Accueil de Loisirs du Centre Social Saint Waast - Saint Médard  
9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00 : à partir de 3 ans, si l'enfant est scolarisé.  
Possibilité de restauration selon les places disponibles.  
Accueil supplémentaire possible sur inscription de 7h45 à 9h00 ; de 12h00 à 12h15 ;  
de 13h15 à 14h00 et de 17h00 à 18h00.
  
- Accueil de Loisirs du Centre Social de Saint Crépin  
9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00 : à partir de 3 ans ½  
Possibilité de restauration selon les places disponibles.  
Accueil supplémentaire possible sur inscription, de 8h00 à 9h00 ; de 13h30 à 14h00  
et de 17h00 à 18h00.
  
- Accueil de Loisirs « Centre » ou « Jean Moulin », service Éducation - Jeunesse  
9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00 : à partir de 3 ans, si l'enfant est scolarisé.  
Possibilité de restauration selon les places disponibles.  
Accueil supplémentaire possible sur inscription, de 7h45 à 9h00 et de 17h00 à 18h00.  
Possibilité de transport en car (matin et soir uniquement) à définir à l'inscription.

**Votre réservation sera confirmée sous réserve que votre dossier soit à jour, que toutes les pièces nécessaires aient été fournies et que vos factures précédentes soient soldées. Si un document est manquant, il sera à retourner sans délai à la structure concernée ou transmis via votre Espace Familles.**

**Les inscriptions et dossiers incomplets devront être enregistrés et régularisés le 22 juin au plus tard.**

Lors de l'inscription, bien préciser les temps d'accueils supplémentaires souhaités, pour les structures concernées.

Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée

Marie-Françoise PARISOT

